



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

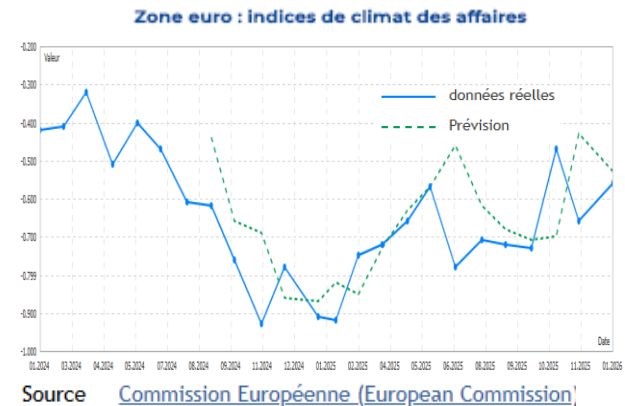
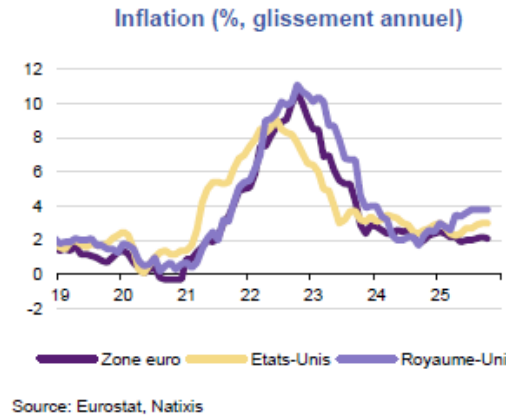
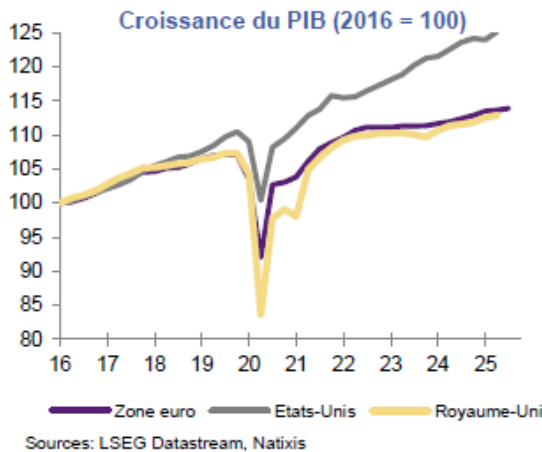


CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- Les influences mondiales et européennes
- Les grands indicateurs financiers nationaux
- La situation financière des collectivités territoriales
- Le projet de loi de finances pour 2026

Les influences mondiales et européennes

Incertitudes maximales et tensions géopolitiques fortes

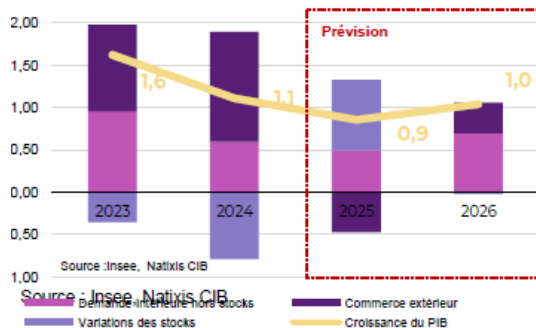


- ✓ La croissance mondiale devrait résister et afficher une relative stabilité. Pour autant, les mesures protectionnistes des Etats-Unis, les tensions géopolitiques ou les conflits engagés sont autant de risques sur les croissances, avec des effets visibles sur la confiance des entreprises et des ménages.
- ✓ En zone Euro, l'amélioration de la croissance, portée par la demande intérieure, demeure fragile, et avec de fortes disparités au sein de l'Union européenne. La croissance est essentiellement tirée par les pays du sud de l'Europe.
- ✓ L'inflation devrait être contenue autour de 2 % en zone Euro, ce qui devrait conduire la Banque Centrale Européenne à maintenir ses taux directeurs.
- ✓ A noter que la mise en œuvre opérationnelle de la réforme du Pacte de stabilité et de croissance, confirmant notamment le seuil des déficits publics en deçà du seuil de 3 % du PIB d'ici 2027, devrait peser sur les marges de manœuvre des Etats membres.
- ✓ Le monde est confronté à une forte instabilité, aux origines multiples, avec laquelle les différents Etats tente d'anticiper les conséquences.

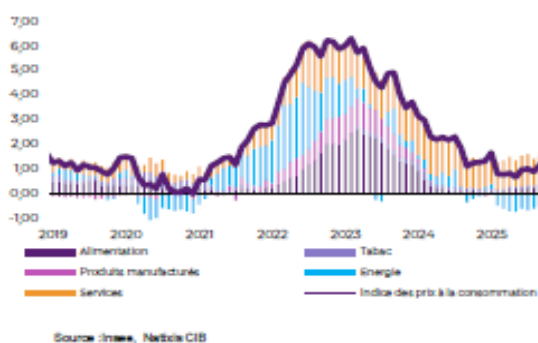
Les influences mondiales et européennes

Une France appelée à réagir urgemment

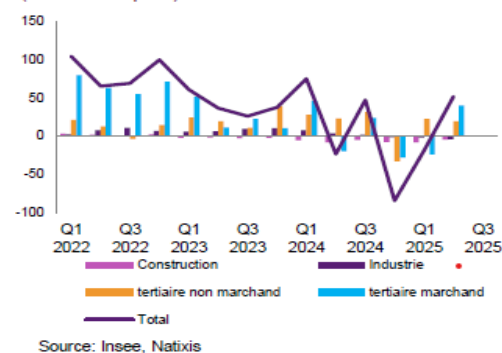
Croissance et contribution



Inflation (IPC) et composantes



Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



- ✓ Après deux années atones, l'économie française pourrait afficher une reprise modeste, mais fragile. En effet, ce constat résulterait d'un regain de consommation des ménages, dans un contexte d'inflation basse et d'une légère progression des salaires.
- ✓ La dynamique des prix témoigne effectivement d'un net reflux, pour se positionner autour de 1,6 % portée essentiellement par la stabilisation des prix de l'énergie et des biens de consommation.
- ✓ Le coup de frein sur l'emploi observé au dernier trimestre 2025 devrait conduire à un taux de chômage légèrement en hausse, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la croissance.
- ✓ L'incertitude politique et budgétaire maintient l'inquiétude des investisseurs se matérialisant par un recul des investissements et des embauches, mais également les ménages conservant un taux d'épargne très élevé.

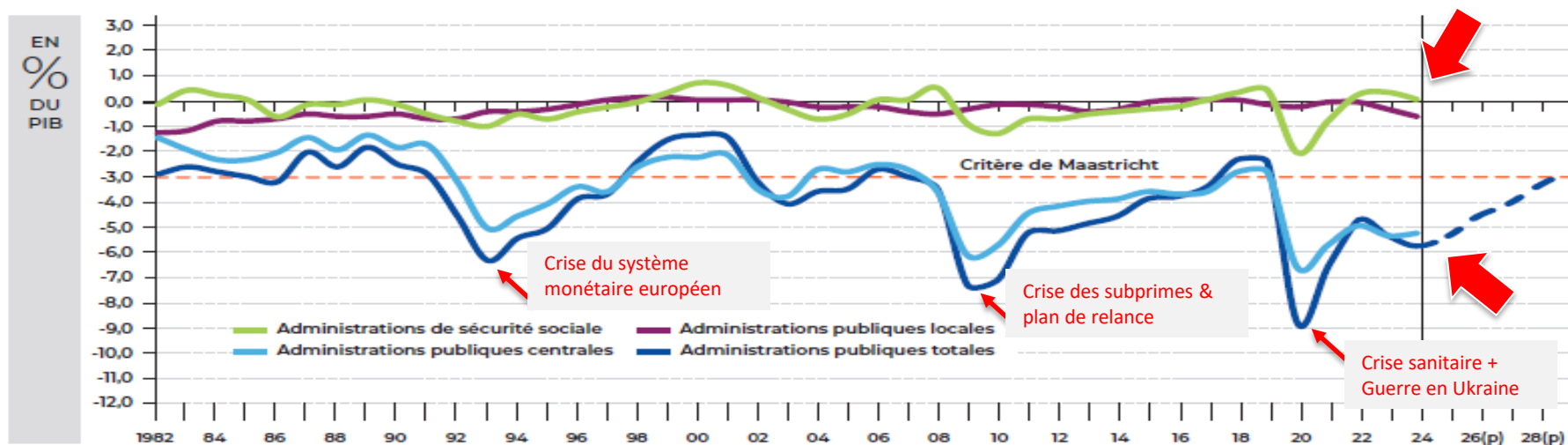


Les grands indicateurs financiers nationaux

Un déficit public préoccupant ... Et difficilement contenu

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

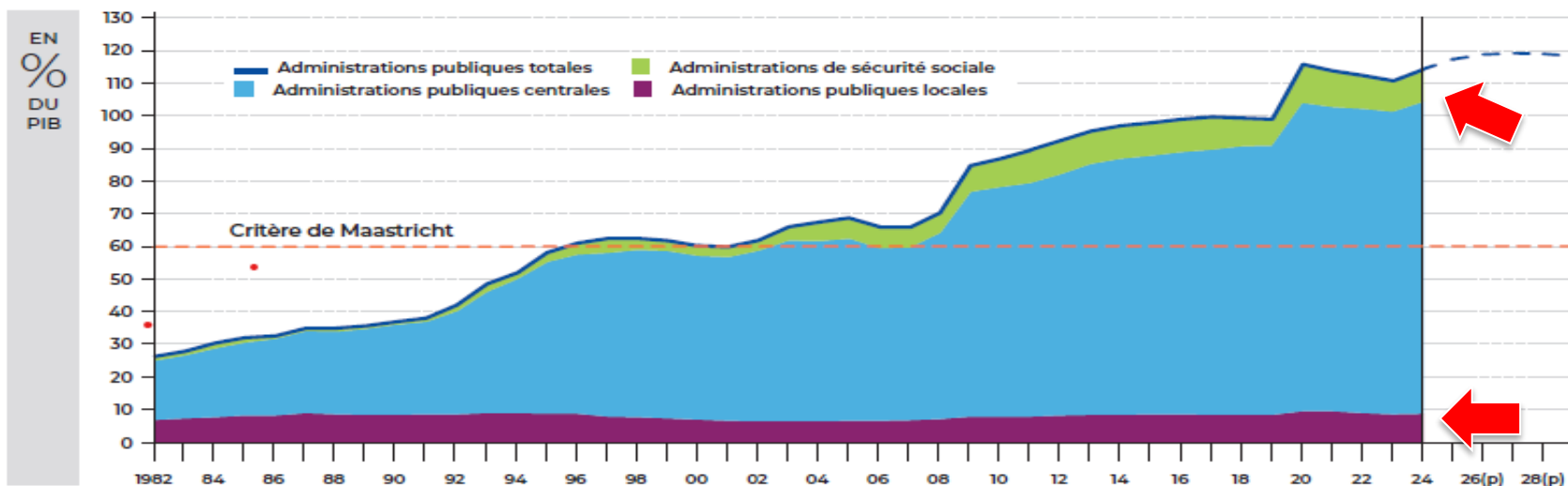
- ✓ En dépit des annonces répétées de retour progressif à l'équilibre, le déficit public peine à prendre sensiblement la trajectoire de l'objectif européen de 3 % du PIB d'ici 2027.
- ✓ Alors que ce déficit est essentiellement porté par les administrations publiques centrales, il est à observer la position plus dégradée de celles locales, avec une tendance au déficit depuis 2022. Ce constat fait écho avec la situation financière des régions et des départements.
- ✓ L'engagement de réformes structurelles, urgemment appelées par le Haut Conseil des finances publiques notamment, devrait avoir des répercussions immédiates sur les collectivités locales, et sur leur capacité à agir. Pour mémoire, le PLF 2026 envisageait un effort de 5,4 milliards d'euros des collectivités.

Les grands indicateurs financiers nationaux

Une dette publique affichant une nouvelle dégradation

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

- ✓ Alors que depuis 2020, le poids de la dette publique prenait doucement la voie de l'amélioration, force est de constater une nouvelle dégradation de cet indicateur. En se positionnant à 117,4 % du PIB à fin 2025, elle atteint un nouveau record hors temps de guerre et de pandémie.
- ✓ Etant donné les règles d'équilibre des collectivités, telles que l'interdiction du financement des dépenses courantes par la dette, l'endettement local demeure inférieur à 10 %, et ce tout en poursuivant les investissements de la mandature avec un recours modéré à l'emprunt.
- ✓ Les observateurs de cette situation, et en particulier les partenaires européens, s'interrogent sur la réelle capacité de la France à désamorcer cette bombe financière.



En synthèse,

Afficher une confiance relative face à des bribes de reprise de croissance pourrait être envisagé, si le contexte géopolitique n'était pas suspendu à l'envie de déclenchement de conflits majeurs à divers points du globe.

D'un côté des Etats devant anticiper, mais sans dégrader plus, et de l'autre des investisseurs ou ménages frappés d'une inquiétude sclérosante pour l'économie. Plutôt préserver qu'oser investir ou consommer, tel est le constat amer influençant nettement sur les objectifs de rétablissement des comptes publics de l'Etat.

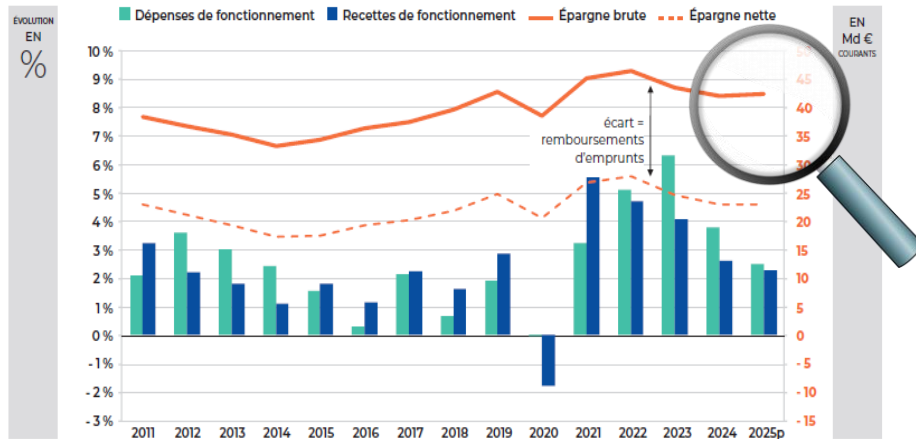
La véritable instabilité structurelle à laquelle les finances publiques nationales sont confrontées, à l'issue d'une gestion « quoi qu'il en coûte », d'une inflation dévastatrice, et sans omettre les turbulences politiques actuelles, renforcent l'inquiétude quant aux conséquences de la mise en conformité avec le Pacte de stabilité européen !

Dans cet environnement sombre, les collectivités territoriales ont été sensiblement exposées au rang des responsables du déficit public. Compte-tenu des fortes attentes de l'Etat quant à leur participation au grand plan de soutien des finances publiques, comment ont-elles pu adapter, voire anticiper, leur politique budgétaire ?

La situation financière des collectivités territoriales

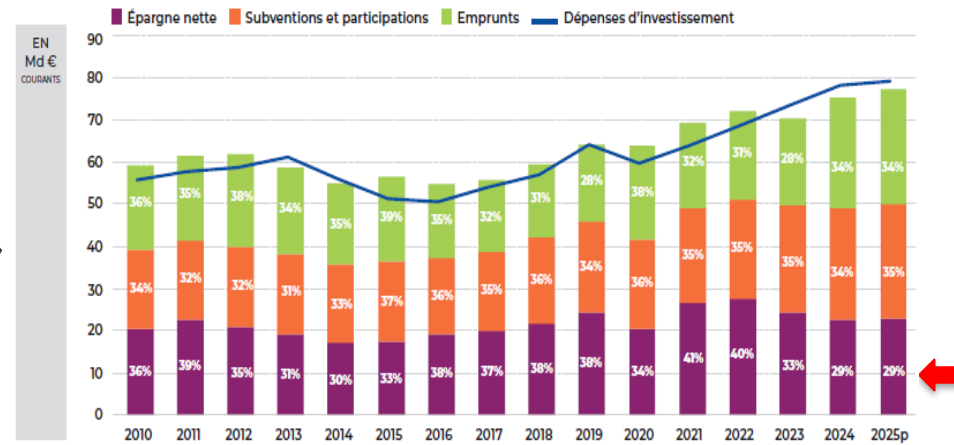
Un effet ciseau moindre malgré les contraintes

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



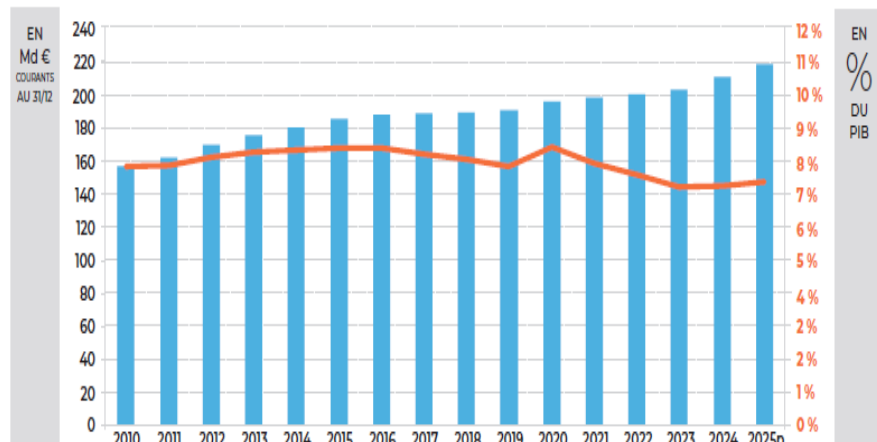
Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

- ✓ Sur l'année 2025, l'écart de dynamique entre les dépenses et les recettes est sensiblement réduit, ce qui devrait permettre de stabiliser l'épargne brute des collectivités :
 - Côté recettes : nette reprise des droits de mutation, recours limité au levier fiscal, impact du gel de la fraction de TVA, stabilité des concours financiers, ralentissement des participations, hausse des produits des services via des révisions des grilles tarifaires,
 - Côté dépenses : des charges générales bénéficiant d'une inflation moindre, des charges de personnel sous l'effet de la hausse du taux de contribution CNRACL, des recrutements limités, progression des dépenses d'interventions, limitation des intérêts de la dette dans un contexte de taux plus favorables et de mobilisation décalée des emprunts.
- ✓ Au gré de nouveaux choix, les collectivités ont une nouvelle fois démontré leur capacité d'adaptation à leur environnement contraint. Mais attention, leur agilité à respecter les grands principes des finances publiques ne doit pas masquer les choix faits sur leurs politiques publiques, pour afficher un tel résultat..
- ✓ De façon classique, les dépenses d'investissement illustrent le traditionnel cycle des investissements sur une mandature. A noter que cette progression est portée par le seul bloc local. En complément d'un recours à l'emprunt modéré, le prélèvement sur la trésorerie est nécessaire pour boucler le financement.

La situation financière des collectivités territoriales

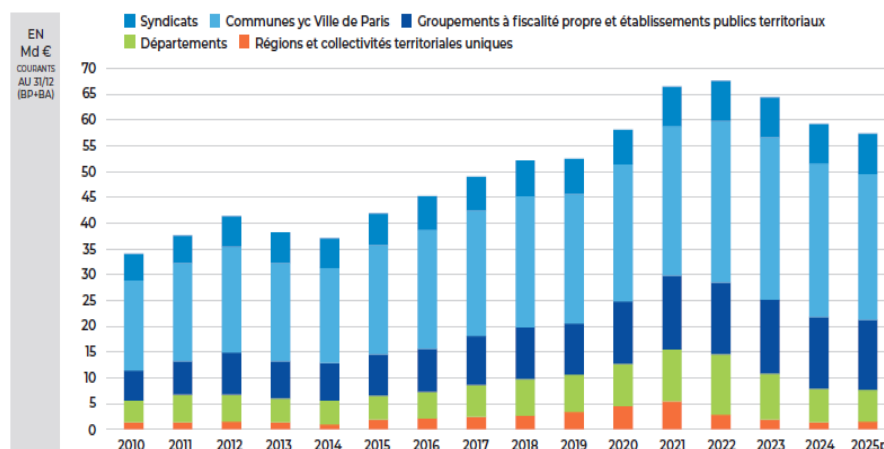
Une situation financière respectant les objectifs nationaux

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

- ✓ En corollaire du niveau des dépenses d'investissement, et malgré la perception de subventions d'investissement en hausse, l'emprunt a été mobilisé de façon modérée, essentiellement par le bloc local.
- ✓ Malgré cette progression, l'endettement des collectivités locales représente un poids limité par rapport au PIB.
- ✓ Compte-tenu des contraintes envisagées sur l'épargne, les collectivités ont fait une nouvelle fois le choix de compléter le financement de leur investissement par un prélèvement sur la trésorerie.
- ✓ La trésorerie des collectivités, et en particulier des régions et départements, continue de reculer, tout en demeurant à un niveau élevé.



En synthèse,

A fin 2025, dans un contexte de reprise des droits de mutation et de ralentissement des prix, mais aussi de choix budgétaires forts, les collectivités territoriales conservent une situation financière saine. Le frein dans la dégradation de leur épargne pourra-t-il être mis au profit de leur territoire ?

Pour autant, cela ne doit pas faire illusion, et cacher la réalité des finances publiques locales, le changement de paradigme est clairement engagé, pour ne pas dire accéléré avec le projet de loi de finances pour 2026.

Par anticipation ou par obligation, les collectivités ont d'ores et déjà opéré des coupes importantes dans leurs budgets, notamment sur le volet des subventions. Quel impact à court terme sur les écosystèmes en place, en particulier sur le volet social ?

L'exposition flagrante au changement de cadre budgétaire, au nom du redressement des finances publiques, complexifie l'élaboration de perspectives financières réalistes, construites sur des hypothèses conservatrices de marges, pour préserver les leviers d'investissement.

Dans ce contexte, dans quelle mesure les collectivités pourront maintenir leurs services publics, et le cap du développement de leur territoire ? Le mode de financement de ces services publics, mais également le périmètre d'intervention, fortement élargie ces dernières années sont des questions à soumettre rapidement aux nouveaux exécutifs ?



Le projet de loi de finances pour 2026

Toujours en mode projet ... et des collectivités dans le flou

7 affirmations comme stratégie financière :

1. En 2026, le solde public atteindrait $-4,7\%$ du PIB, en amélioration de $+0,6$ point de PIB par rapport à 2025.
2. Un État qui maîtrise sa dépense tout en poursuivant le financement des dépenses prioritaires
3. Un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver notre modèle social et faire face au défi démographique
4. Une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes
5. Un effort de justice sociale pour contribuer au redressement de nos comptes publics et préparer l'avenir en soutenant nos acteurs économiques
6. La lutte contre la fraude pour préserver le pacte républicain
7. Une cible de déficit pour 2025 tenue grâce à un pilotage resserré de la dépense publique

Chiffres clés 2026 :

- ✗ Croissance : $+1,0\%$ ($+0,7\%$ estimé pour 2025)
- ✗ Inflation : $+1,3\%$ ($+1,1\%$ estimé pour 2025)
- ✗ Déficit public : $4,7\%$ du PIB ($+5,4\%$ estimé pour 2025)
- ✗ Dette publique : $117,9\%$ du PIB ($+115,9\%$ estimé pour 2025)



Et aujourd'hui ?

- Adoption d'une loi spéciale pour assurer la continuité
- En attente de la LFI 2026 par application de l'article 49.3 (a priori proche de la version Sénat)



Le projet de loi de finances pour 2026

Les principales mesures du PLF impactant la collectivité

Mesures PLF 2026

- Progression du DILICO
- Poursuite hausse CNRACL : + 3 points (année 2 sur 4)
- Minoration de la compensation de la révision des VL des locaux industriels
- Passage des EPCI sous le régime de droit commun pour le FCTVA = année blanche en 2026
- Recentrage FCTVA sur les dépenses d'investissement
- Baisse des variables d'ajustement
- Progression de la péréquation horizontale (DSU & DSR)

Impact CC ALF



Version initiale

Non concerné

+112 500 € de charges de personnel

- 315 000 € d'allocations compensatrices
(pour mémoire : progression de 19,4 % sur période 2021-2025)

- 500 000 €
en trésorerie + financement investissement 2026

- 10 000 € de recettes de fonctionnement

- 115 000 € de concours financiers



Version Sénat

Réduction impact sur les collectivités

Non concerné

+112 500 € de charges de personnel

- 245 000 € d'allocations compensatrices
(pour mémoire : progression de 19,4 % sur période 2021-2025)

- 500 000 €
en trésorerie + financement investissement 2026

Pas de perte de recettes

- 115 000 € de concours financiers



Le projet de loi de finances pour 2026

Les principales mesures du PLF impactant la collectivité

Mesures PLF 2026

- Plafonnement du produit de TVA (évolution nationale – taux inflation)
- Création du Fonds d'Investissement Territorial en lieu et place DETR & DSIL notamment
- Diminution du fonds vert
- Report de l'actualisation des VL des locaux professionnels et d'habitation

Impact CC ALF



Version initiale

Sans impact sur 2026
car évolution 2025 négative

Impact non mesurable



Version Sénat

Annulation
mais toujours sans impact sur 2026

Suppression du FIT

Suppression de la diminution



Le projet de loi de finances pour 2026

Les mesures en faveur du redressement des finances publiques

Adaptation du Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités

LFI 2025

PLF 2026 Initial

PLF 2026 Sénat

Par collectivité : au maximum 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement du budget principal, avec quelques minorations

**1 Md€**

Dont bloc local : 500 M€, à parité communes-EPCI

2 Md€

Dont communes : 720 M€ + EPCI : 500 M€

890 M€

Dont communes : 0 M€ + EPCI : 250 M€

Selon un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte

- Pour les communes : du potentiel financier par habitant et du revenu moyen par habitant
- Pour les EPCI : du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant

Uniquement si le résultat de cet indice est supérieur à l'indice moyen des communes ou des EPCI

Indice > 110 %**Indice > 80 %****Indice > 110 %**

90 % reversés sur 3 ans aux collectivités contributrices
10 % en abondement du FPIC

80 % reversés sur 5 ans, sous conditions de maîtrise dépenses
20 % en abondement du FPIC

90 % reversés sur 3 ans
10 % en abondement du FPIC

Environ 2 100 collectivités

Environ 4 100 collectivités

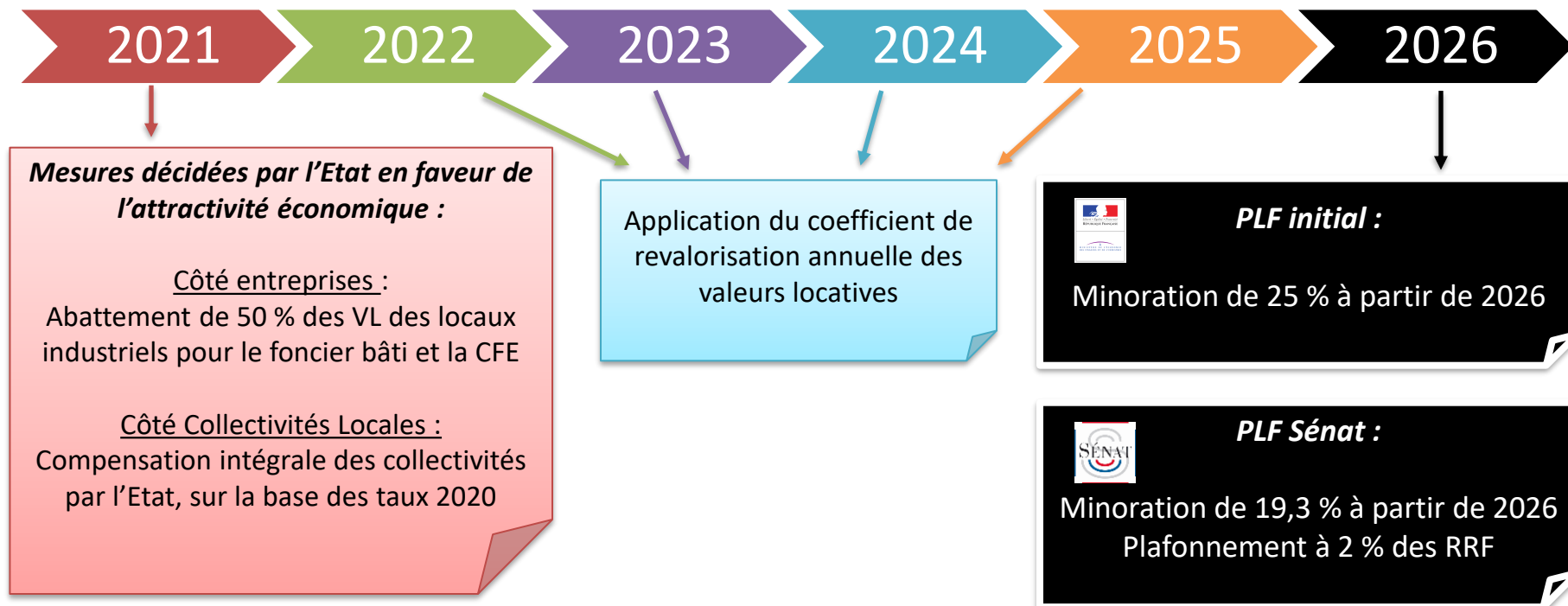
Environ 200 collectivités



Le projet de loi de finances pour 2026

Les mesures en faveur du redressement des finances publiques

Minoration de la compensation de la révision des VL des locaux industriels



En M€

Montant inscrit en LFI

2021

3 290,0

2022

3 641,9

2023

3 825,4

2024

4 016,6

2025

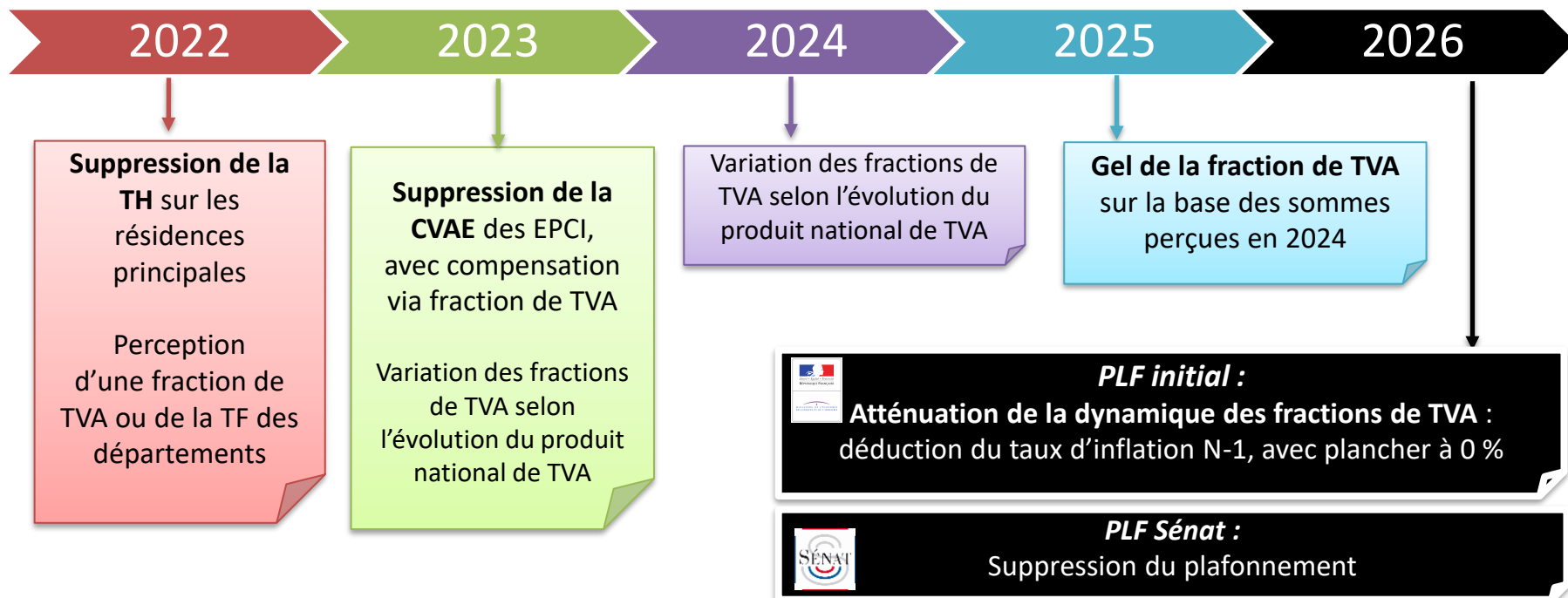
4 291,1



Le projet de loi de finances pour 2026

Les mesures en faveur du redressement des finances publiques

Plafonnement du produit des fractions de TVA



Pour aller plus loin :	2023	2024	2025	2026
Coefficient de revalorisation annuelle des VL	+ 7,1 %	+ 3,9 %	+ 1,7 %	+ 0,8 %
Variation fraction de TVA	+ 2,78 %	+ 1,34 %	+ 0,0 %	+ 0,0 %

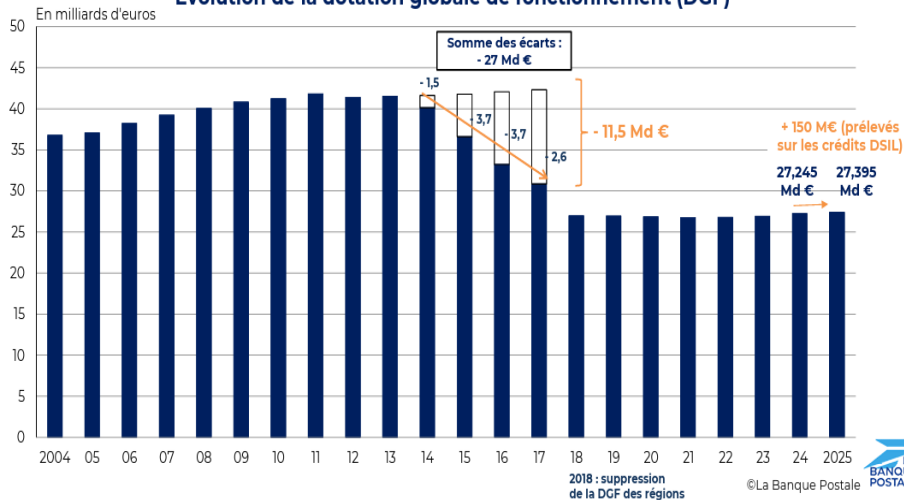
Le projet de loi de finances pour 2026

Les mesures « habituelles » à destination des collectivités

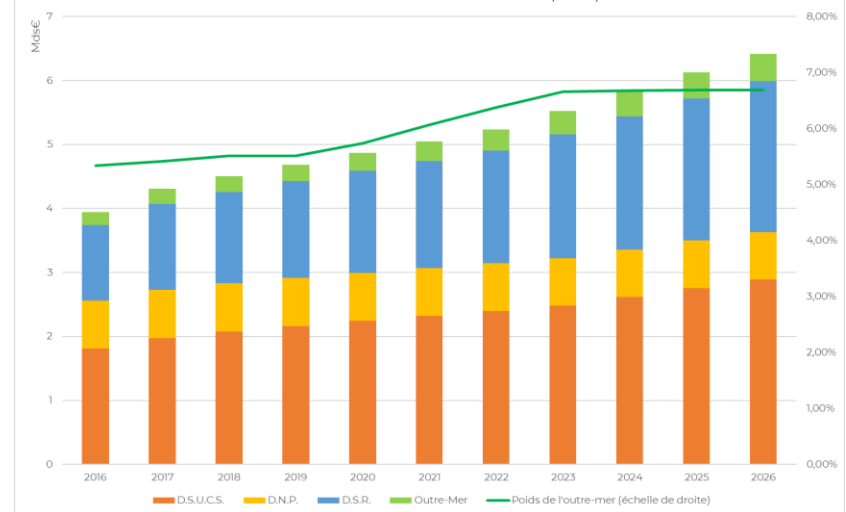
Dotations & allocations compensatrices

- ☐ **Maintien de la dotation globale de fonctionnement au niveau de 2025**
 - ☐ *Mais :*
 - ☐ Impact de l'évolution de la population
 - ☐ Majoration des dotations de péréquation de 290 M€ (DSU, DSR)
 - ☐ *Donc* activation à la baisse des variables d'ajustement

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Poids relatif des dotations communales de péréquation

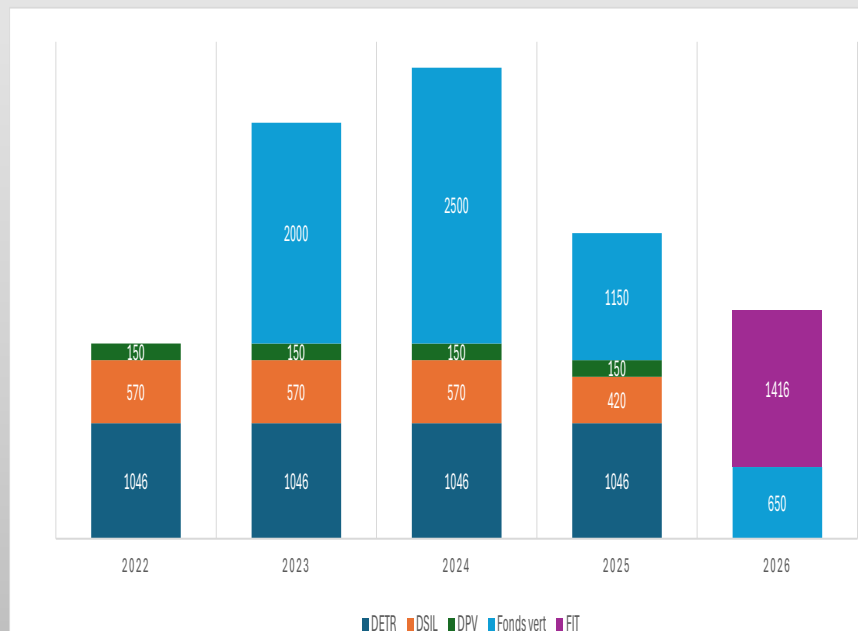


Le projet de loi de finances pour 2026

Les mesures « habituelles » à destination des collectivités

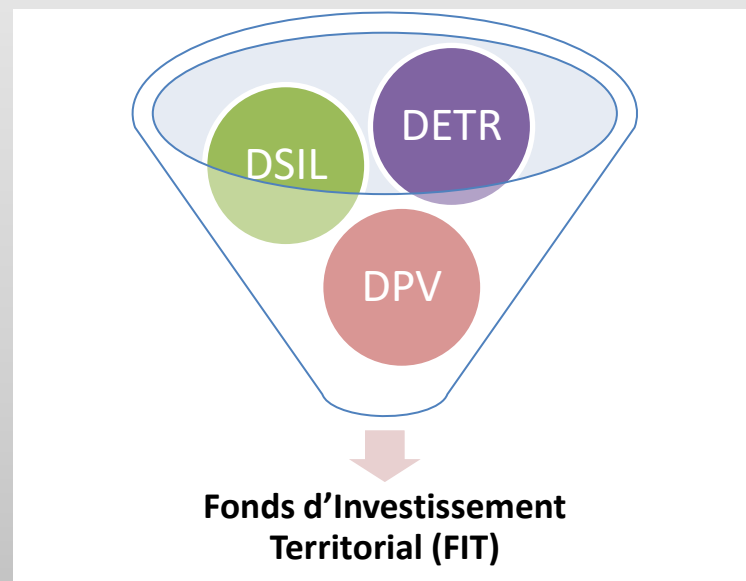
Soutien à l'investissement local

Nouveau recul du soutien à l'investissement



Création d'un nouveau fonds

Remise en cause par le Sénat



En faveur notamment des communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux



Le projet de loi de finances pour 2026

Les autres mesures en cours de discussion

Autres mesures diverses

- ☐ **Baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc local** : - 258 M€ en version initiale portée à 308 M€ par le Sénat
- ☐ **Nouveau report du calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**
- ☐ **Rehaussement du plafond des recettes des Agences de l'eau** pour financement du Plan Eau
- ☐ **Hausse de la TGAP 2026-2030** sur l'enfouissement et l'incinération des déchets

Propositions complémentaires du Sénat :

- ☐ **Indexation des VL des locaux industriels selon l'évolution des loyers** et non plus l'inflation
- ☐ **Taxe d'aménagement**
 - **Instauration d'une avance** pour les collectivités ayant subi une baisse importante de entre 2024 & 2025
 - **Baisse du seuil des « grands projets »** soumis au paiement d'acompte
- ☐ **Prolongation d'une année de la date limite d'engagement de l'ANRU** et abondement de l'enveloppe



En conclusion,

Les termes « flou, incertitude et anticipation » n'ont jamais été aussi employés dans un contexte de préparation budgétaire, ce qui n'est pas sans conséquences sur les choix à opérer par tous les acteurs économiques.

L'environnement mondial, plongé dans une instabilité bien installée, percute pleinement les ambitions de rétablissement des finances publiques nationales, avec un Etat confronté à son obligation de respecter ses engagements européens, tout en n'obérant pas ses capacités d'actions.

En réaction immédiate, les collectivités locales, conforme à leur ADN résiliente, activent tous les leviers, parfois contraires aux ambitions et aux besoins de leur territoire, pour maintenir une situation financière soutenable. Mais jusqu'à quand ?

N'oublions pas que les collectivités locales, et plus spécialement les communes et les EPCI, se trouvent toujours en première ligne face à des partenaires confrontés à des désengagements financiers. Quelle réponse apporter à ces organismes tellement nécessaires aux économies locales ?

La Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez n'échappe pas à ce constat, et ce d'autant plus que depuis 2017, le choix a été fait de la doter d'un volume important de compétences essentielles à l'attractivité de son territoire. Mais avec quelle capacité financière ?



COMMUNAUTE DE COMMUNES & COMMUNES : *la situation actuelle du territoire d'Ambert-Livradois-Forez*

- Vision rétrospective : échelle Communauté
 - Capacité d'autofinancement
 - Investissement
 - Endettement

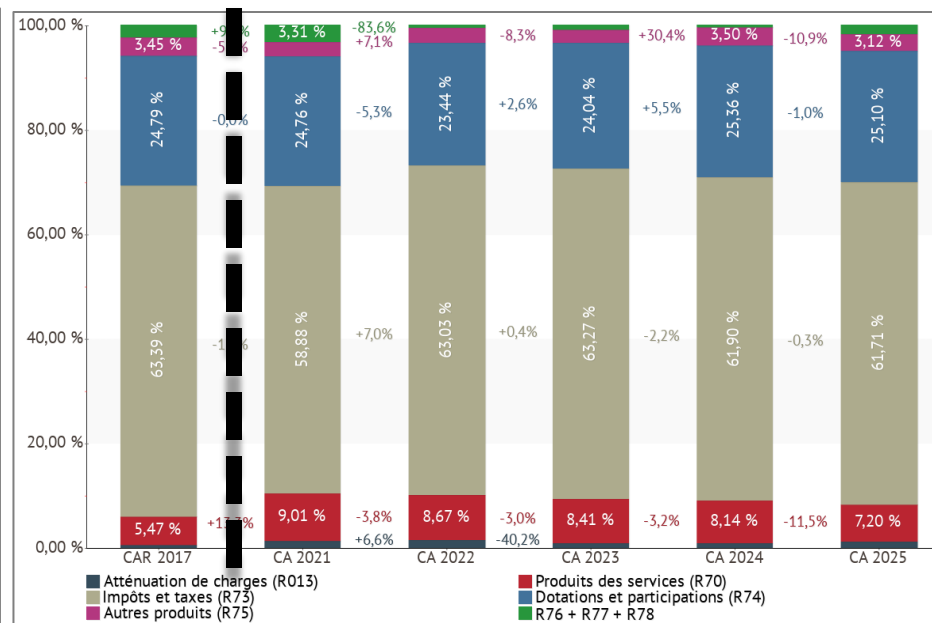
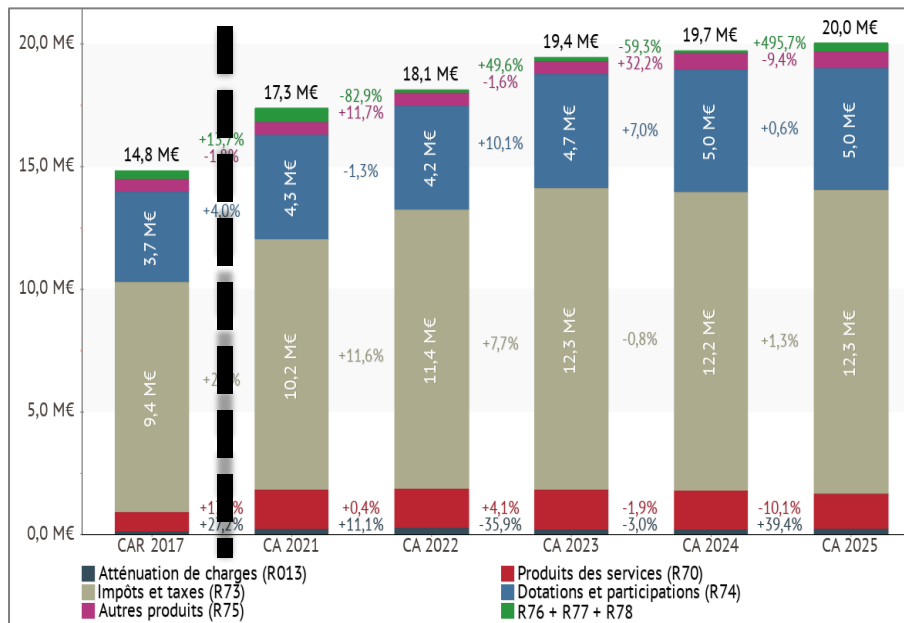
Les données 2025 demeurent provisoires.

Les données 2017 ont été retraitées des flux de la compétence déchets.



Vision rétrospective : échelle Communauté

Des recettes en légère progression

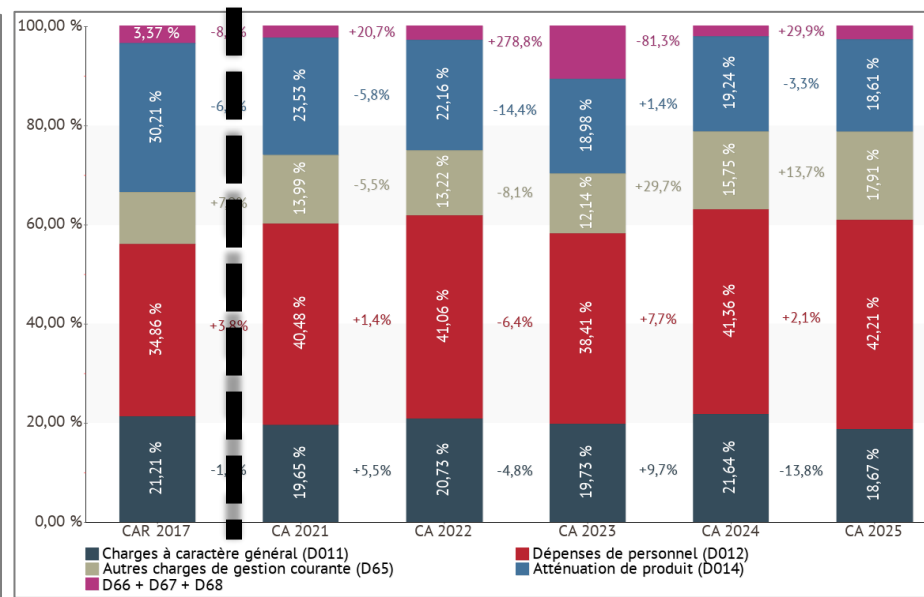
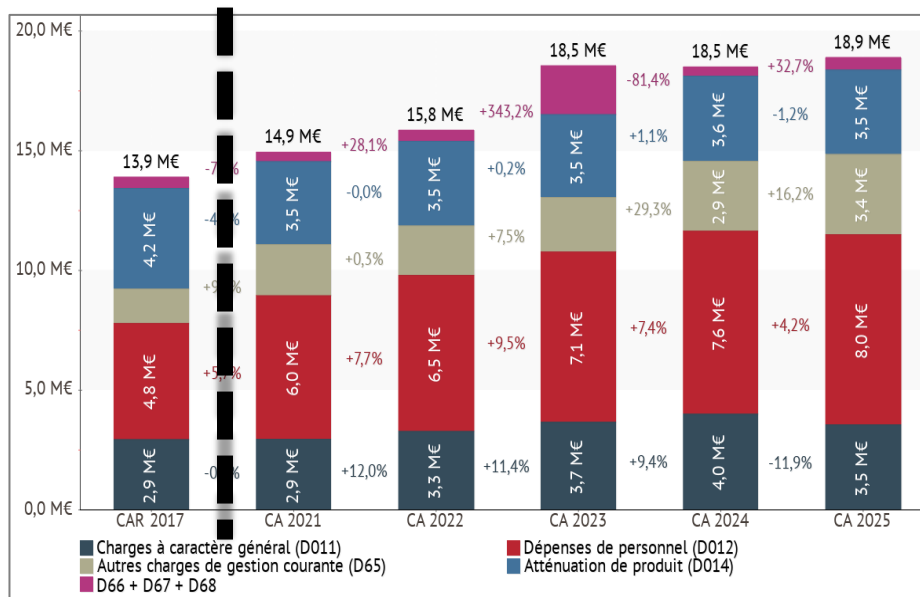


- ✓ Au global, sur la période 2024-2025, les recettes de fonctionnement ont légèrement progressé, et ce malgré la révision des tarifs des services et l'activation du levier fiscal.
- ✓ Les contributions directes (taxes foncières et taxes d'habitation) ont également bénéficié de la revalorisation annuelle des bases de 1,7 %.
- ✓ Le renforcement de la péréquation décidée en loi de finances pour 2025 a bénéficié au territoire, avec des concours financiers en légère progression.
- ✓ Bien que l'essentiel des ressources de la collectivité soit d'origine fiscale, l'action de la collectivité n'est possible que sur 49 % de cette part.



Vision rétrospective : échelle Communauté

Des dépenses contenues à périmètre constant

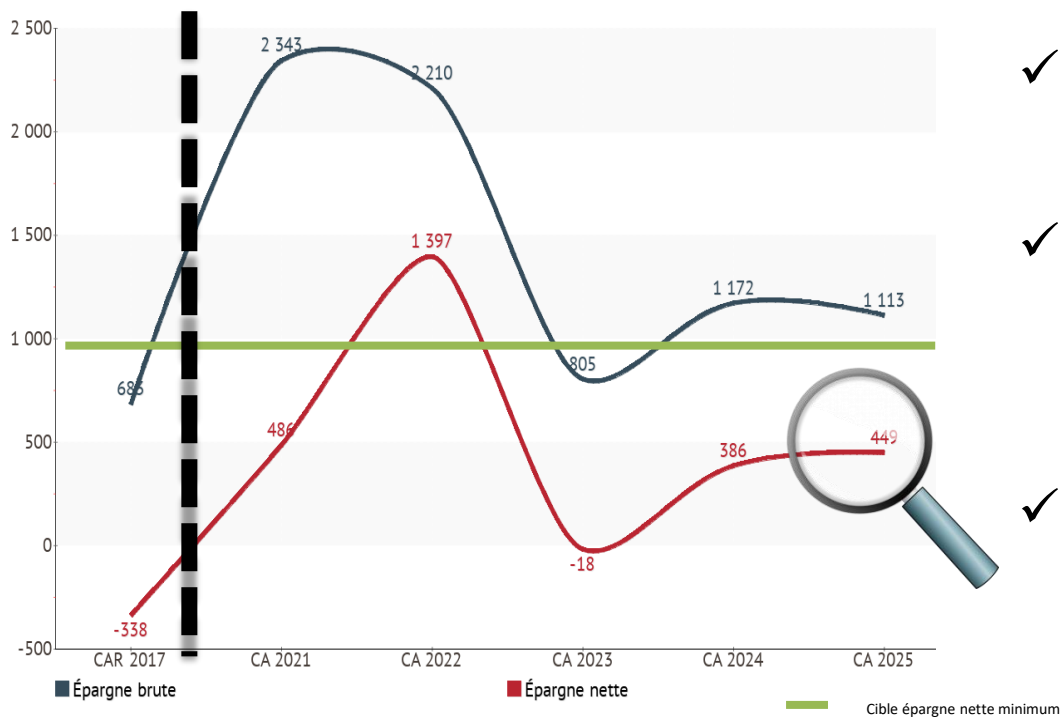


- ✓ Conformément aux objectifs de rétablissement de la trajectoire des finances communautaires sur deux exercices, les dépenses de fonctionnement ont été contenues, notamment au niveau des charges à caractère général.
- ✓ Les charges de personnel traduisent l'effet des recrutements N-1 en année pleine, l'évolution naturelle, la mise en œuvre du CIA & de la prime d'intéressement ainsi que l'impact de la revalorisation du taux CNRACL.
- ✓ Les subventions et participations reflètent la politique de soutien de la Collectivité, tant au niveau d'organismes externes que pour les budgets annexes. La mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise de ces centres de coûts est apparue indispensable pour 2026.
- ✓ En l'absence de nouvel emprunt sur 2025, les charges financières sont en recul.
- ✓ Dans le respect de la sincérité financière, des provisions ont été constituées, notamment dans la perspective des déficits anticipés des opérations de lotissements en cours.



Vision rétrospective : échelle Communauté

Une épargne brute encore loin de l'objectif

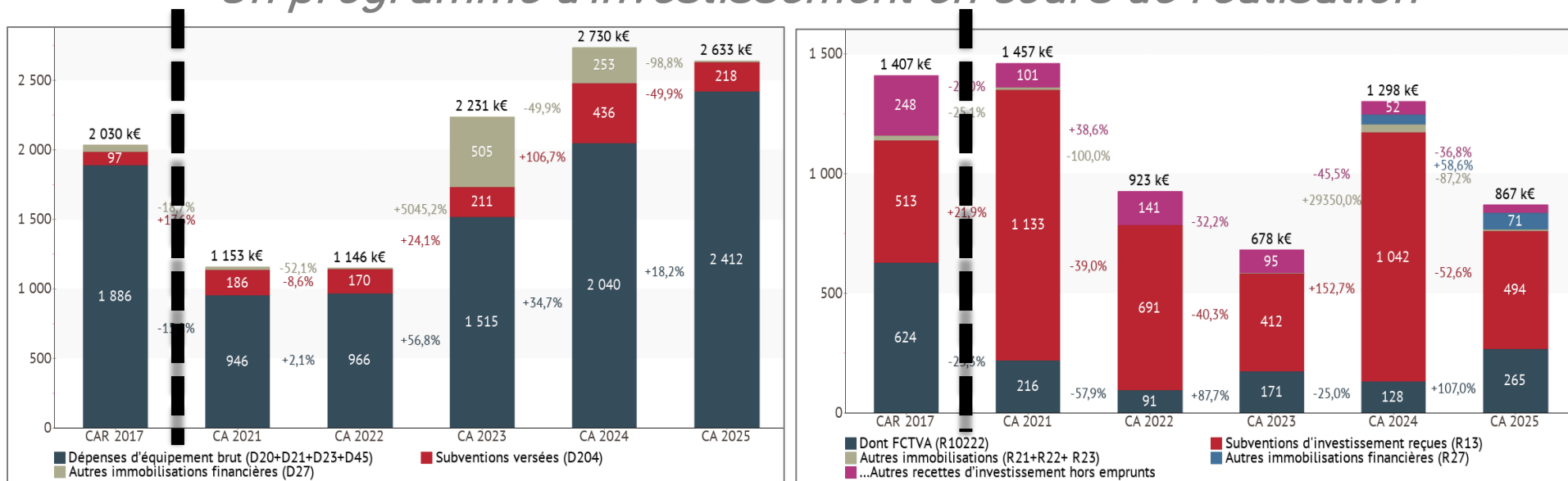


- ✓ Pour rappel, l'épargne brute doit obligatoirement couvrir le remboursement annuel de la dette.
- ✓ L'épargne nette à fin 2025 continue de progresser, mais demeure nettement en deçà de la cible de 1 M€, pour assurer sereinement le financement des futurs investissements récurrents.
- ✓ Comme en 2024, cela confirme la capacité limitée de recours à l'emprunt, au regard des marges de manœuvre en fonctionnement.



Vision rétrospective : échelle Communauté

Un programme d'investissement en cours de réalisation

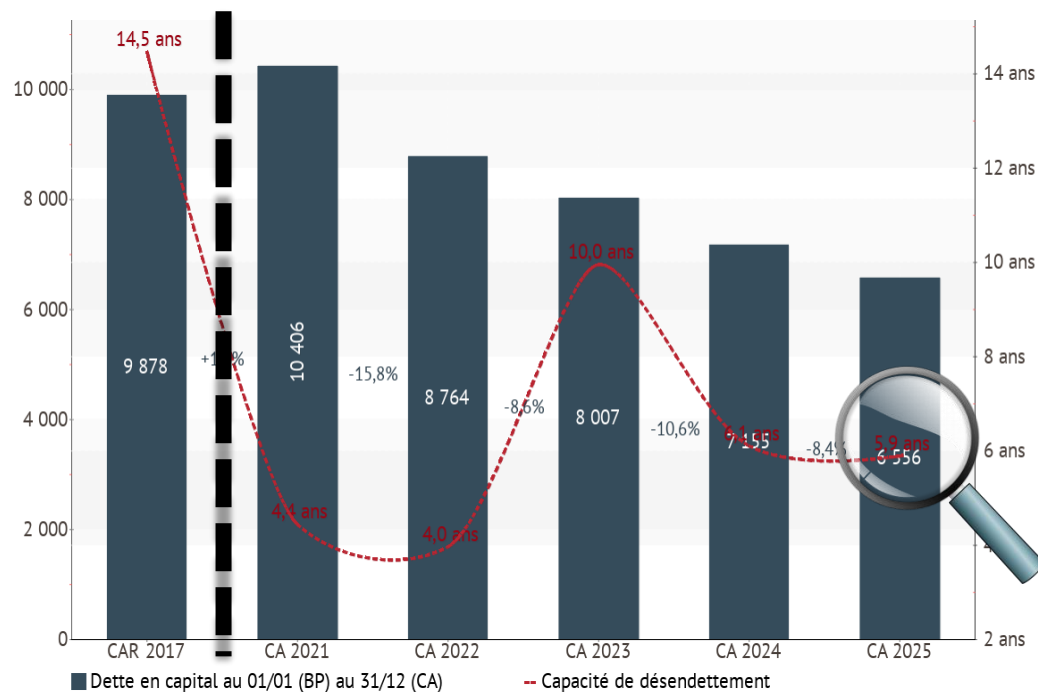


- ✓ La mise en œuvre opérationnelle du programme d'investissement se confirme sur la période 2025, notamment avec des projets structurants (gare de l'Utopie, futur siège communautaire, programmes en faveur de l'habitat, maison de l'enfance d'Arlanc, SDIE, ...).
- ✓ Pour mémoire, sur la période 2020-2025, à l'échelle de tous les budgets, 17,9 M€ ont été mandatés dans le cadre du programme d'investissement.
- ✓ En complément de l'autofinancement, ce programme d'investissement a su mobiliser divers financements institutionnels, ce qui a permis de décaler à 2026 le recours à l'emprunt.



Vision rétrospective : échelle Communauté

Une capacité d'endettement toujours quasi nulle



- ✓ A fin 2025, sous l'effet combiné du désendettement et de la préservation de l'épargne brute, la capacité de désendettement s'établit à 5,9 années.
- ✓ Le seuil de vigilance est fixé à 7 années.



Vision rétrospective : échelle Communauté

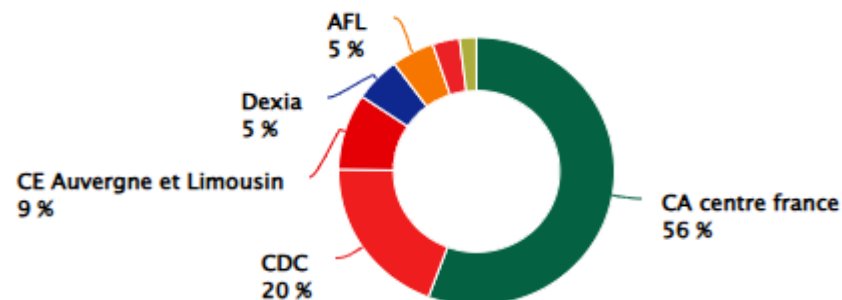
L'endettement actuel en synthèse

ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2025

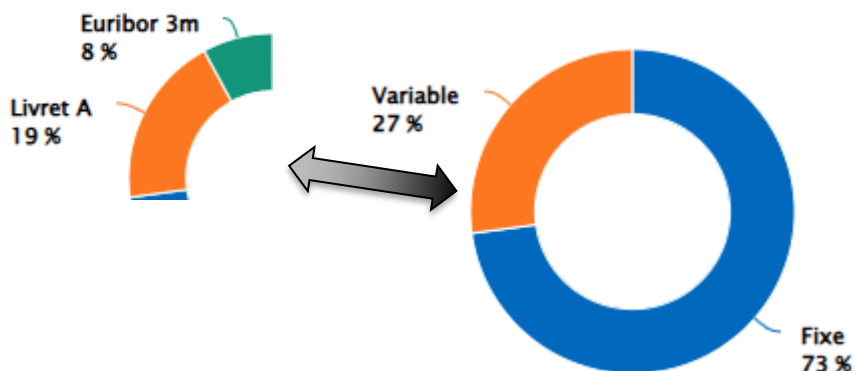
Budgets	Encours*	Quote-part
Principal	6 555 789,99 €	77,7%
Abattoir	674 733,95 €	22,3%
Activités commerciales	237 010,37 €	
Ateliers-relais	460 011,71 €	
Gites d'entreprises	273 111,87 €	
ZAC les Barthes	132 220,99 €	
Déchets	104 264,03 €	
	8 437 142,91 €	

* hors éventuelles avances du budget principal

REPARTITION DES PRETEURS



REPARTITION PAR TYPE DE TAUX



Taux moyen de la dette : 2,21 %

Durée de vie moyenne : 12 ans et 6 mois

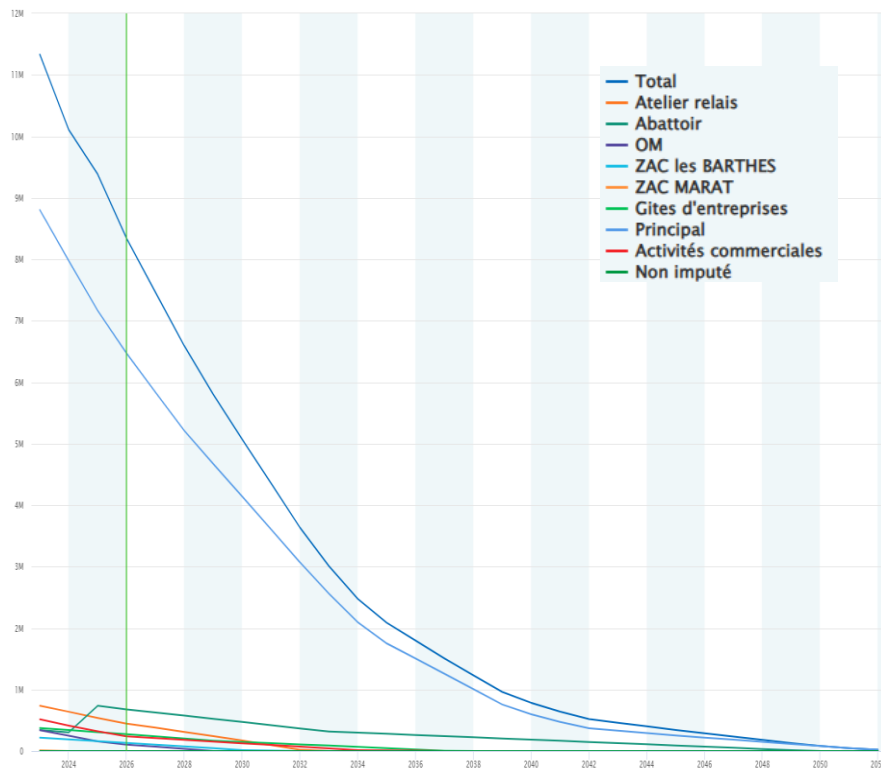
Charte de bonne conduite : 100 % de l'encours classé en 1A



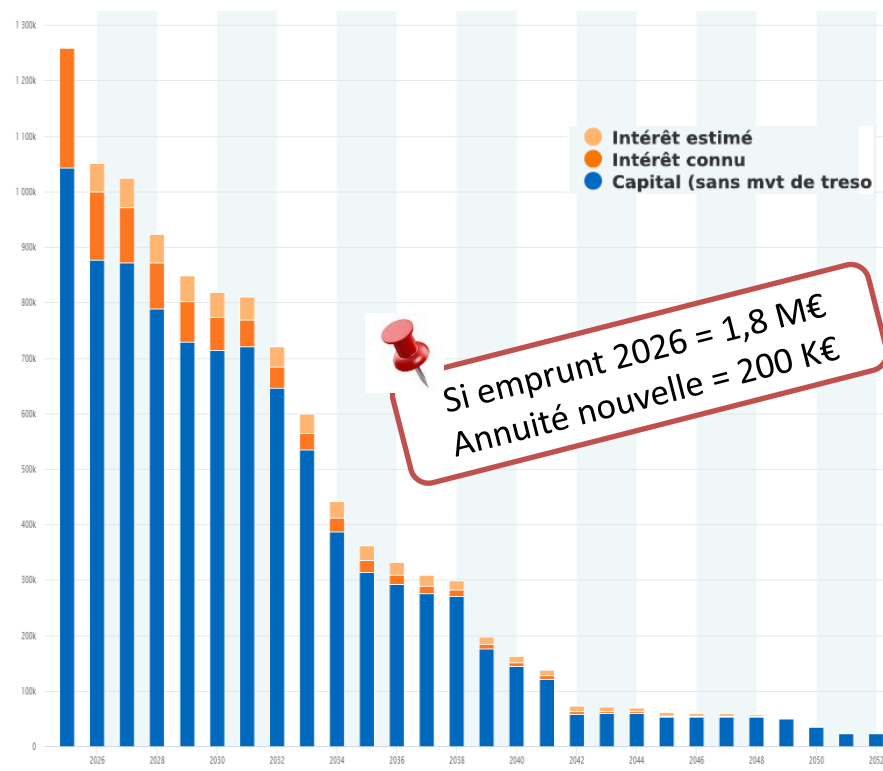
Vision rétrospective : échelle Communauté

L'endettement actuel en prospective

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE



ANNUITES DE LA DETTE ACTUELLE





En conclusion,

Dès les orientations budgétaires pour 2025, la stratégie financière de la Communauté de communes a été affirmée, avec la nécessité de rétablir la trajectoire financière sur les deux prochains exercices budgétaires, au regard des niveaux de compétences déployées.

A fin 2025, les grands indicateurs financiers apparaissent préservés, mais n'identifient pas pour autant de marges de manœuvre supplémentaires. Le travail de calibrage des politiques publiques, à l'échelle du territoire, devra être une priorité de la nouvelle mandature, et ce d'autant plus que les attentes de l'Etat apparaissent nettement supérieures à celles initialement anticipées.

Il est encore plus évident que pour notre territoire, la réflexion doit se porter à périmètre consolidé communes-intercommunalité. Le futur projet de territoire devra clairement matérialiser les ambitions communes, au service duquel une nouvelle stratégie financière et fiscale sera nécessaire.

Dès 2027, les équipes communautaires auront pour mission d'identifier les marges de manœuvre pour absorber les seules conséquences de la participation au redressement des finances publiques !

Qu'ils soient démographiques, économiques, sociales, environnementaux ou autres, les défis à relever sur un territoire rural, comme celui de la Communauté, sont tout aussi nombreux qu'essentiels. Mais quelles ressources mobilisables demain ?



COMMUNAUTE DE COMMUNES : *les orientations budgétaires*

- Les résultats provisoires 2025
- Le cadre financier 2026
- Les engagements pluriannuels
- Les investissements 2026 et leur financement
- Le poids des budgets annexes

Les données 2025 demeurent provisoires.



Les résultats provisoires 2025

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES M57			BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENT				BUDGETS ANNEXES SPIC		
		DECHETS	ATELIERS-RELAIS	GITES D'ENTREPRISES	LOT. Rte de BEURIERES	ZA MARAT	ZA BARTHES	ZA CUNLHAT	ABATTOIR	ACTIVITES COMMERCIALES	SPANC
1 - Résultats reportés											
a/ Fonctionnement (c/002)	3 574 149,98 €	2 274 960,78 €	96 102,51 €	- €	107 168,31 €	24 068,50 €	32 575,35 €	- €	10 299,50 €	- €	23 841,29 €
b/ Investissement (c/001)	- 425 510,17 €	265 103,60 €	52 749,32 €	- 309 886,97 €	- 70 219,97 €	- 70 247,77 €	- 508 676,41 €	- 97 263,78 €	208 537,13 €	- 89 150,14 €	150 289,16 €
2 - Opérations de l'exercice											
a/ Fonctionnement	603 765,50 €	507 672,69 €	22 155,50 €	5 765,57 €	107 168,31 €	21 265,07 €	16 916,12 €	- €	53 178,31 €	62 834,47 €	3 850,48 €
b/ Investissement	- 787 954,31 €	202 179,08 €	30 671,11 €	37 143,51 €	- 70 219,97 €	20 080,07 €	- 193 224,63 €	- 3 970,20 €	- 223 735,43 €	- 42 596,61 €	- 33 738,71 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)											
a/ Fonctionnement	4 177 915,48 €	2 782 633,47 €	118 258,01 €	5 765,57 €	- €	45 333,57 €	15 659,23 €	- €	42 878,81 €	62 834,47 €	19 990,81 €
b/ Investissement	- 1 213 464,48 €	467 282,68 €	22 078,21 €	- 272 743,46 €	- €	50 167,70 €	- 701 901,04 €	- 101 233,98 €	- 15 198,30 €	- 131 746,75 €	116 550,45 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE	2 964 451,00 €	3 249 916,15 €	140 336,22 €	- 266 977,89 €	- €	95 501,27 €	- 686 241,81 €	- 101 233,98 €	- 58 077,11 €	- 68 912,28 €	96 559,64 €
5 - Restes à réaliser											
a/ Fonctionnement	- 81 794,10 €	- €	- €	1 814,00 €	- €	- €	- €	- €	521,95 €	526,82 €	- €
b/ Investissement	- 544 751,42 €	- 349 048,71 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	38 877,20 €	4 626,80 €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (4+5)	2 337 905,48 €	2 900 867,44 €	140 336,22 €	- 268 791,89 €	- €	95 501,27 €	- 686 241,81 €	- 101 233,98 €	- 19 721,86 €	- 74 065,90 €	96 559,64 €
a/ Fonctionnement	4 096 121,38 €	2 782 633,47 €	118 258,01 €	3 951,57 €	- €	45 333,57 €	15 659,23 €	- €	43 400,76 €	62 307,65 €	19 990,81 €
b/ Investissement	- 1 758 215,90 €	118 233,97 €	22 078,21 €	- 272 743,46 €	- €	50 167,70 €	- 701 901,04 €	- 101 233,98 €	23 678,90 €	- 136 373,55 €	116 550,45 €

- ✓ En comparaison de l'exercice 2024, le résultat net de clôture en fonctionnement du budget principal recule à nouveau de 1,2 M€.
- ✓ Ce retrait s'explique par la mise en œuvre du programme d'investissement, et donc par la mobilisation de l'autofinancement. Comme évoqué en 2024, le résultat net de clôture de fonctionnement était affecté au financement de la programmation pluriannuelle des investissements, et non pas à celui des charges courantes de fonctionnement.
- ✓ Cela confirme la nécessité de maintenir la stratégie de rétablissement de la trajectoire, et très certainement de poursuivre ce travail par un questionnement poussé sur les compétences au démarrage de la prochaine mandature.
- ✓ Il est à rappeler que par principe, la trésorerie est portée par le budget principal, exception faite des SPIC.



Le cadre financier 2025-2026

pour assurer des trajectoires financières soutenables

FONCTIONNEMENT

- ✓ Rétablir la **couverture de dépenses** courantes de l'exercice par les recettes issues de l'exercice
- ✓ Dégager un **autofinancement annuel net minimum de 1 million** d'euros pour assurer le financement des programmes récurrents d'investissement
 - ⇒ Questionner le périmètre de certains services publics
 - ⇒ Réaliser un effort général
 - ⇒ Encadrer l'évolution des contributions aux différents satellites
 - ⇒ Activer le levier fiscal pour répondre aux obligations externes (contributions obligatoires, redressement des finances publiques, inflation, ...)
 - ⇒ Adosser l'évolution des tarifs sur l'inflation

INVESTISSEMENT

- ✓ Mener le programme d'investissement structurant, décidé dans le cadre des autorisations de programme
- ✓ Adapter les projets d'investissement en fonction du positionnement des financeurs
- ✓ Veiller au respect strict des enveloppes prévisionnelles des projets

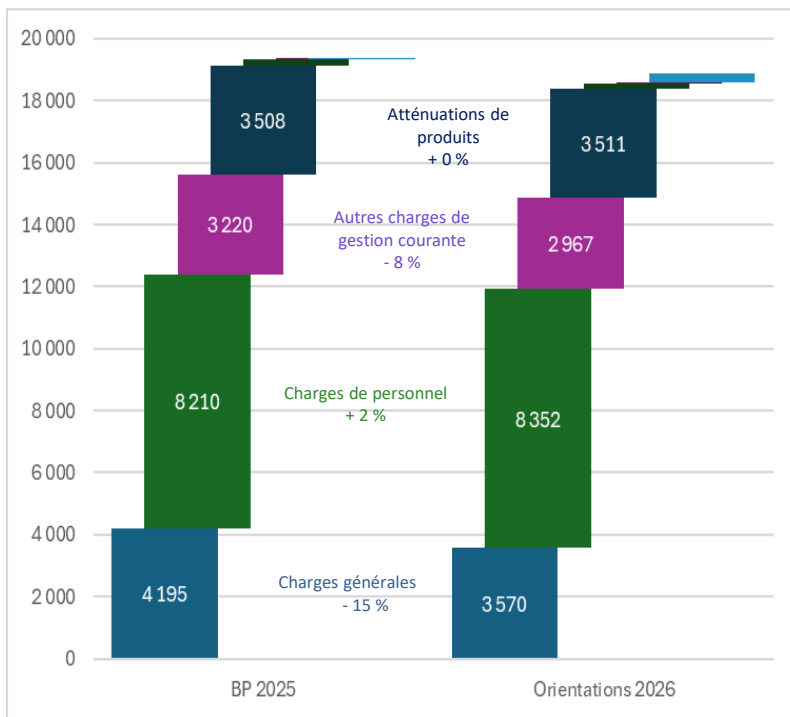
ENDETTEMENT

- ✓ Recourir à l'**emprunt dans la limite de 2 M€** et sous réserve de rétablir un autofinancement de l'exercice positif
- ✓ Limiter la **capacité de désendettement à 8 ans**
- ✓ Contracter des emprunts sur une durée cohérente avec les investissements financés
- ✓ Renégocier les emprunts en cours, sans pour autant allonger la durée de remboursement

Le cadre financier 2026

L'impact des orientations en fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : - 2,4 %/BP 2025



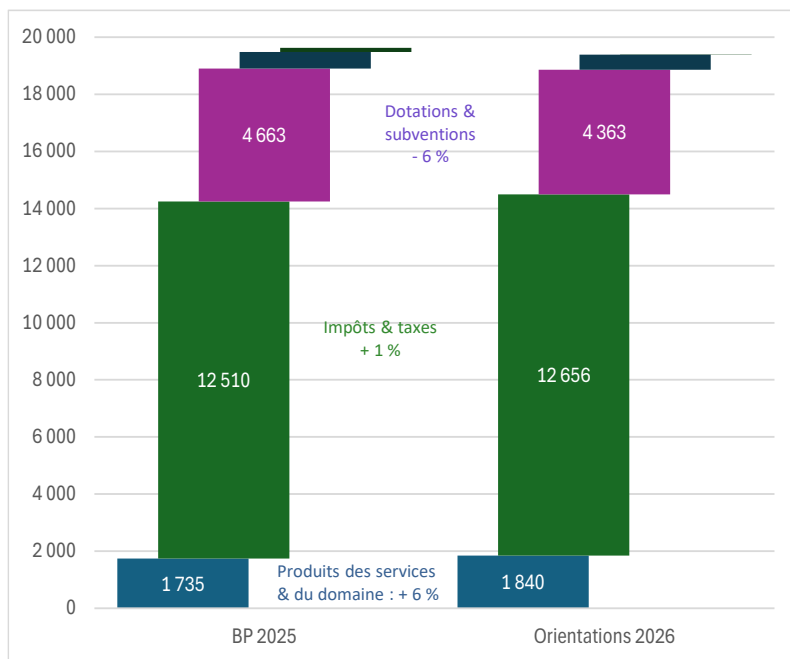
- Recentrage sur le périmètre communautaire (ex : cotisations)
- Redéfinition de niveaux de services : magazine PEP's, séjour et crédits courants ALSH, saison culturelle, réduction/annulation d'animations, piscine,
- Nouvel effort des services sur leurs dépenses courantes
- Absence de nouvelles propositions d'actions , ou de travail sur les compétences communautaires
- Effet en année pleine des recrutements + GVT
- Progression du taux de cotisation CNRACL
- Limitation des recrutements : PluiH, MDE Arlanc et service bâtiments
- Réorientation et abaissement de l'enveloppe des subventions aux associations
- Gel des contributions obligatoires sur la base 2025
- Abaissement des subventions d'équilibre
- Maintien du périmètre de subventionnement du CIAS
- Reconduction des attributions de compensation
- Accroissement des provisions pour risques



Le cadre financier 2026

L'impact des orientations en fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : - 0,4 %/BP 2025



1. Révision des tarifs selon l'inflation
2. Progression des tarifs/forfaits des services communs
3. Refacturation partielle des charges bâtementaires à certaines structures dans le cadre de mise à disposition
4. Intégration de la revalorisation annuelle des valeurs locatives : + 0,8 %
5. Prise en compte de la baisse conséquente des bases de TH : - 10,3 %/ BP2025
6. Déploiement d'une stratégie fiscale globalisée à toutes les compétences, avec un objectif de maintien de la pression fiscale
7. Prudence sur le maintien des financements institutionnels (Région, Département, ...)
8. Evolution des subventions CAF sur la base de la nouvelle CTG et des ouvertures de place
9. Prise en compte de la vacance locative, essentiellement économique



Le cadre financier 2026

Rétablissement de la couverture annuelle des dépenses courantes

RESULTAT PREVISIONNEL

	ORIENTATIONS 2026	
	BP 2025	
DE L'EXERCICE	Recettes réelles de fonctionnement	19 630 850
	- Dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions)	-19 360 000
	= Résultat réel prévisionnel	270 850
	+/- Solde des opérations d'ordre	-1 090 000
	= Résultat prévisionnel	-819 150
ANNEE PRECEDE	Résultat de fonctionnement reporté	3 574 150
	= Impact résultat N-1	3 574 150
RESULTAT CUMULE		2 755 000

AUTOFINANCEMENT – hors provisions

	ORIENTATIONS 2026	
	BP 2025	
DE L'EXERCICE	Autofinancement brut (hors provisions)	270 850
	- Remboursement en capital de la dette	-680 000
	= Autofinancement net de l'exercice	-409 150
EX N-1	Résultat de fonctionnement reporté	3 574 150
= AUTOFINANCEMENT NET		3 165 000
Autofinancement complémentaire investissement		1 500 000
Provisions : créances douteuses, déficit BA & trésorerie Bpal		830 000



Les engagements pluriannuels

La poursuite des projets suivis en AP-AE/CP

AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT							
Número	Opération budgétaire	Objet	Montant	CA 2023	CA 2024	CA 2025	2026	2027	2028	2029	2030
AP 2023-01	274	Restructuration du bâtiment de l'ex-CCI en siège social	4 120 000,00	117 202,00	370 191,59	625 018,01	3 007 588,40				
AP 2023-02	213	Travaux de la gare de l'Utopie	660 620,00	24 079,95	18 410,70	467 479,59	150 649,76				
AP 2024-01	311	Création et entretien des voiries forestières d'intérêt communautaire	822 000,00		0,00	29 470,76	243 000,00	243 000,00	93 000,00		
AP 2024-02	266	Travaux de requalification de la ZI de la Masse à Ambert	307 084,55		48 364,15	8 720,40	50 000,00	200 000,00			
AP 2024-03	309	Aménagement des terrains familiaux des gens de voyage	890 720,00		3 270,00	0,00	50 000,00	837 450,00			
AP 2025-01	312	Mise en conformité du plan d'eau de Fournols	257 610,97			102 610,97	155 000,00				
AP 2025-02	326	Elaboration du PLUi-H du territoire communautaire	728 500,00			0,00	91 500,00	160 000,00	141 000,00	196 000,00	140 000,00
				141 281,95	440 236,44	1 233 299,73	3 747 738,16	1 440 450,00	234 000,00	196 000,00	140 000,00

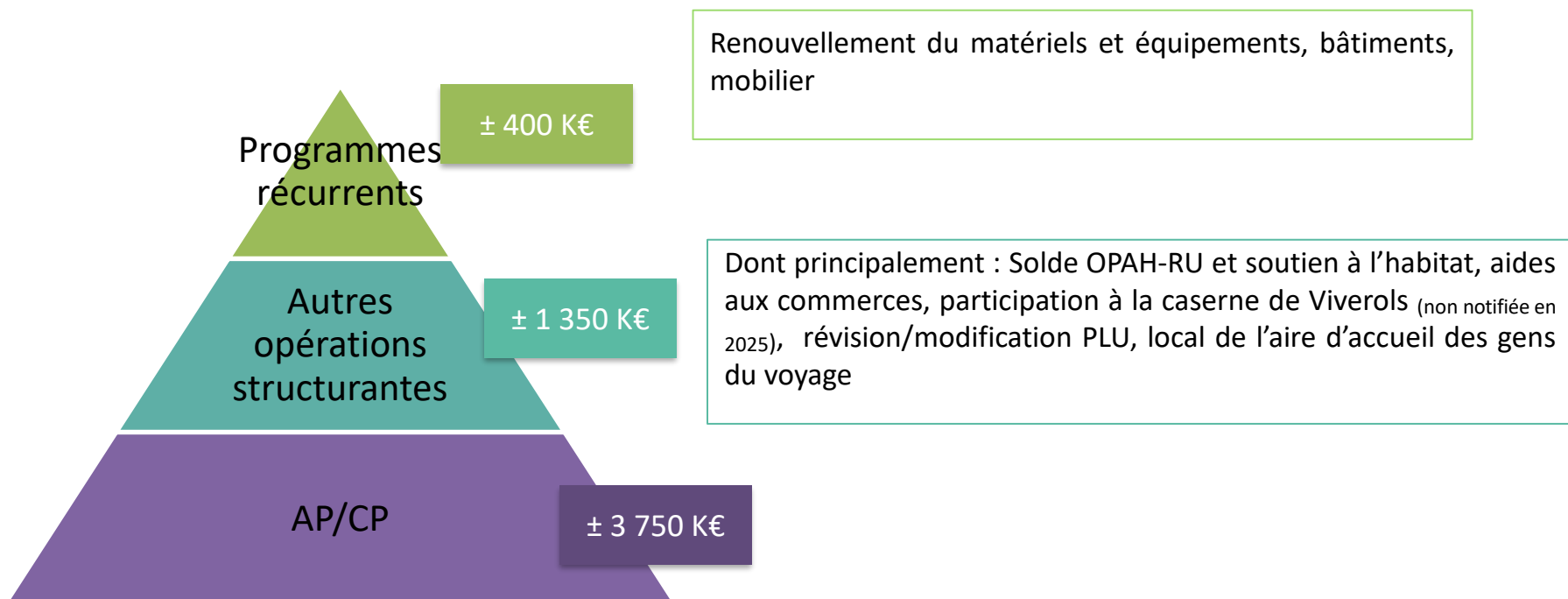
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				CREDITS DE PAIEMENT							
Número	Opération budgétaire	Objet	Montant	CA 2023	CA 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
AE 2024-01	900F	Contrat de performance énergétique pour l'exploitation des installations techniques de la piscine	1 020 744,86		105 244,86	202 996,88	221 100,00	222 400,00	223 710,00	45 293,12	
				0,00	105 244,86	202 996,88	221 100,00	222 400,00	223 710,00	45 293,12	0,00

- ✓ A l'issue de la clôture de l'exercice 2025, les crédits de paiement seront actualisés sur la base des réalisations 2025.
- ✓ Compte-tenu de l'évolution du projet sur la ZI de la Masse, une révision à la baisse de l'autorisation de programme sera proposée lors du conseil de vote du budget.
- ✓ Sur la base des marchés attribués, l'autorisation de programme pour le plan d'eau de Fournols pourra bénéficier d'une révision à la baisse.
- ✓ Les données chiffrées exposées ci-dessus tiennent compte de ces propositions soumises à la validation du prochain conseil communautaire.
- ✓ Une nouvelle autorisation de programme est envisagée pour les travaux de la crèche de Vertolaye, sous réserve de la position du conseil communautaire.
- ✓ Une autorisation d'engagement sera ouverte courant 2026 sur le BA ZA des Barthes, une fois le coût projet validé.



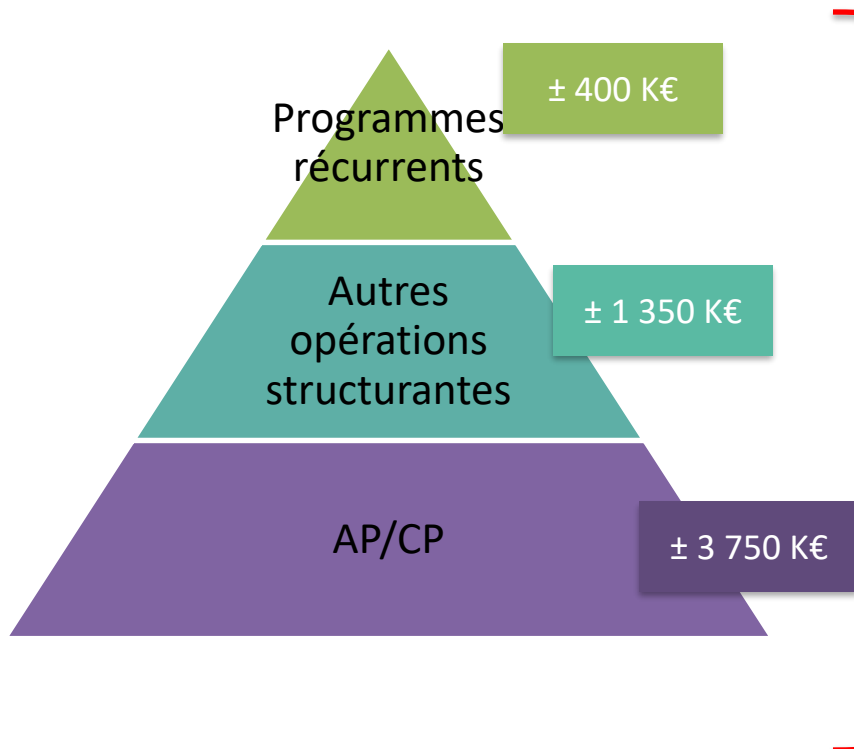
Les investissements 2026 et leur financement

La finalisation du programme d'investissement de la mandature



Les investissements 2026 et leur financement

Un emprunt à mobiliser massivement



Autofinancement net : 1 500 000 €

+

Subventions reçues : 2 050 000 €

+

FCTVA : 0 €

+

Cessions d'immobilisations : 0 €

+

Autres (ACI, avances, ...) : 150 000 €

+

Emprunt : 1 800 000 €

Au maximum



Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES SPA

Déchets

- Couverture des charges, dont l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes et de la masse salariale
- Poursuite du programme de renouvellement du matériel et de la flotte de véhicules
- Maintien des actions de prévention en faveur de la réduction et de la caractérisation des déchets
- Proposition de diminution du taux de la TEOM, au regard des résultats passés et de la programmation pluriannuelle des investissements

Ateliers-relais

- Poursuite du dernier contrat en cours

Gites d'entreprises

- Absence de développement d'offres nouvelles jusqu'à la fin du mandat

Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS

ZA Marat

- Poursuite de la commercialisation des terrains viabilisés

ZA Les Barthes

- Finalisation des études préalables, notamment en vue des autorisations préalables
- Lancement des consultations des marchés de travaux de viabilisation
- Ouverture d'une AE pour la gestion pluriannuelle des crédits dédiés aux opérations de viabilisation

ZA Cunlhat

- Engagement des travaux de viabilisation en fonction des demandes d'installation



Compte-tenu des équilibres attendus de ces opérations, début de provisionnement sur le budget principal, sur les exercices 2025-2026 à hauteur de 350 000 € pour Marat & Cunlhat

A poursuivre sur l'opération Les Barthes, une fois le bilan financier prévisionnel établi



Le poids des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES SPIC

Abattoir

- Année complète de reprise de l'activité, avec un objectif de montée progressive du chiffre d'affaires
- Réflexion en cours sur une stratégie d'ancrage de l'équipement dans la filière élevage-circuit court du Puy de Dôme
- Absence de refonte de la politique tarifaire
- Déploiement d'une communication
- Conservation d'un programme d'investissement minimum
- Nécessité de maintenir une subvention d'équilibre en léger recul par rapport à 2025
 - 👉 *Quels niveau et durée de financement pour ce service public ?*
 - 👉 *Quelles implications possibles des collectivités ?*

Activités commerciales

- Révision des marges commerciales sur les stations de carburant
- Stratégie financière à revoir sur les réseaux de chaleur

SPANC

- Révision des tarifs pour assurer un financement du service par les recettes propres



En conclusion,

A travers ces orientations budgétaires pour 2026, il s'agit de bien matérialiser la transition entre deux mandatures, avec l'absence de projets nouveaux ou d'actions nouvelles. Cette proposition s'inscrit strictement dans la continuité des services déjà en place ou des programmes d'investissement en cours de réalisation.

En revanche, ces orientations budgétaires pour 2026 intègrent pleinement les enjeux nationaux, qui viennent nettement obérer la stratégie de rétablissement de la trajectoire de la Communauté. Il apparaît de plus en plus délicat de se fixer des objectifs financiers propres à court terme.

Ce qui est sûr, c'est que les choix portés sur cette mandature, à travers les investissements, le renforcement de l'offre de services et l'expérimentation de nouvelles politiques publiques ont permis de maintenir une certaine attractivité.



COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La prospective financière à 3 ans

- La capacité d'autofinancement

Une prospective financière

Immédiatement impossible

Compte-tenu de :

- L'absence de loi de finances pour 2026,
- Les incertitudes pesant sur la trajectoire budgétaire de l'Etat, et par ricochet les attentes vis-à-vis des collectivités territoriales,
- Le renouvellement des conseils municipaux et de l'exécutif communautaire,
- La rédaction de nouveaux documents-cadres : projet de territoire et pacte fiscal et financier,

L'exercice classique de prospective financière n'est pas réalisable !

Le ROB 2026 est un document de transition

En revanche :

- La trajectoire des finances communautaires devra être confortée par un questionnaire sur les politiques publiques.
- Une stratégie financière et fiscale pourrait être réfléchie à l'échelle du bloc local.
- La raréfaction des financements institutionnels influera sur le volume d'investissement.



DONNEES COMPLEMENTAIRES

- Ratios légaux 2025
- Zoom sur les ressources humaines
- Relations financières avec les communes
- Etat annuel des indemnités d'élus

Les données 2025 demeurent provisoires.



Ratios légaux 2025

En application de l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales

Ratios	CA 2025 provisoire	Moyenne régionale (€/hab) ou strate (%)	Moyenne France
Dépenses réelles de fonctionnement / population ⁽¹⁾	666 €	443 €	435 €
Produit des impositions directes / population	231 €	204 €	166 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	846 €	500 €	488 €
Dépenses d'équipement brut / population	86 €	139 €	121 €
Encours de la dette / population	231 €	209 €	200 €
Dotation globale de fonctionnement / population	66 €	56 €	51 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	42,2%	42,00%	39,70%
Marge d'autofinancement courant ⁽²⁾	81,5%	86,90%	87,80%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,1%	21,20%	26,50%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	27,3%	42,10%	77,30%

(1) Pour une population INSEE de 28 346 habitants

(2) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette / recettes réelles de fonctionnement

(3) Chiffres 2024, sources DGCL & DGFIP

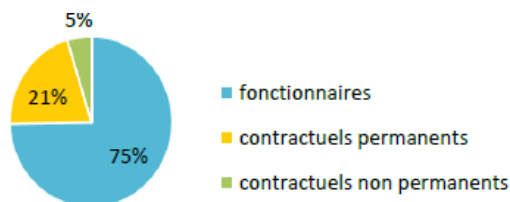


Zoom sur les ressources humaines

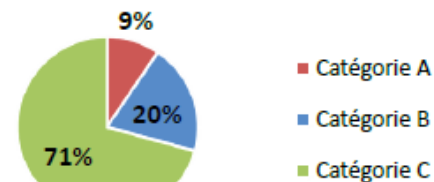
Données extraites du rapport social unique 2024 (CC du 9 décembre 2025)

233 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 174 fonctionnaires
- > 48 contractuels permanents
- > 11 contractuels non permanents



Répartition des agents par catégorie



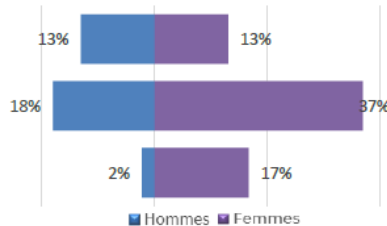
Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	8.1%
Contractuels	↘	-25.0%
Ensemble	↘	-1.3%

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

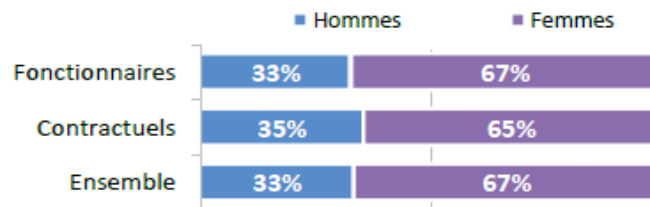
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Répartition par genre et par statut



Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	40%	27%
Technique	39%	35%	38%
Culturelle	12%	4%	10%
Sportive	1%	6%	2%
Médico-sociale	9%	8%	9%
Police			
Incendie			
Animation	17%	6%	14%
Total	100%	100%	100%

AUTRES INFORMATIONS

Régime indemnitaire : délibérations du 8 février 2018, du 12 décembre 2024 et du 5 juin 2025

Prime d'intéressement : délibération du 12 décembre 2024

Durée annuelle du temps de travail : 1 607 heures

Avantages en nature : sans objet



Relations financières avec les communes

Rétrospective 2022-2025 :

	2022	2023	2024	2025
FLUX FINANCIERS VERS LES COMMUNES	1 708 965,97 €	1 757 832,31 €	2 107 186,16 €	1 663 874,19 €
Attribution de compensation de fonctionnement	1 613 741,05 €	1 575 911,66 €	1 575 936,66 €	1 574 961,66 €
Attribution de compensation d'investissement	58 376,00 €	58 376,00 €	254 761,13 €	58 376,00 €
Fonds de concours		28 699,52 €	167 648,65 €	17 648,65 €
Subventions d'investissement AIDE COT	22 963,00 €	74 939,00 €	90 990,60 €	- €
Prestations de services - mise à disposition personnel	13 885,92 €	19 906,13 €	17 849,12 €	12 887,88 €
FLUX FINANCIERS DES COMMUNES	346 419,53 €	349 880,02 €	584 761,79 €	501 430,15 €
Attribution de compensation de fonctionnement	174 131,24 €	174 564,57 €	174 131,24 €	181 783,76 €
Attribution de compensation d'investissement	79 633,13 €	79 633,12 €	276 018,26 €	135 771,37 €
Services communs	68 242,28 €	69 291,18 €	110 002,10 €	160 010,02 €
Cessions immobilières			1,00 €	- €
Prestations de services - mise à disposition personnel	24 412,88 €	26 391,15 €	24 609,19 €	23 865,00 €

Ces données n'intègrent ni les refacturations de charges pour les bâtiments, ni les achats de prestations par les communes (piscine).

Perspectives 2026 – 2027 :

- FPIC : maintien d'une répartition selon le régime dérogatoire
- Travail sur les conventions de prestations de services et des mises à disposition
- Participation croissante aux frais des services mutualisés
- Traitement de la fin de compétences sur les logements et gîtes touristiques pour les communes concernées
- Amorce d'une réflexion sur un pacte fiscal et financier ?

Etat annuel des indemnités des élus 2025

En application de l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales

Sur la base de la délibération du 7 septembre 2020

Fonction	Effectif	Période		Indemnités perçues au titre du mandat intercommunal		
		Début	Fin	Indemnités de fonction perçues	Cotisations patronales	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjours...)
Président	1	01/01/2025	31/12/2025	33 295,20 €	12 345,92 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	4 207,72 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	4 206,04 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	476,52 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	476,52 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	476,52 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	476,52 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	4 207,72 €	0,00 €
Vice-Président.e	1	01/01/2025	31/12/2025	11 345,04 €	4 207,72 €	0,00 €



GLOSSAIRE DES SIGLES



ACI : Attribution de compensation d'investissement

AFL : Agence France Locale

ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine

AE-CP : Autorisation d'engagement - Crédits de paiement

AP-CP : Autorisation de programme - Crédits de paiement

BA : Budget annexe

BP : Budget primitif

CA : Compte administratif

CA : Crédit Agricole (dette)

CAR : Compte administratif rectifié des données déchets

CC ALF : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

CE : Caisse d'épargne

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CIAS : Centre intercommunal d'action sociale

CNRACL : Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DGFIP : Direction générale des finances publiques

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DILICO : Dispositif de lissage conjoncturel

DNP : Dotation nationale de péréquation

DPV : Dotation politique de la ville

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSU : Dotation de solidarité urbaine

DSU : Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale

DSR : Dotation de solidarité rurale



EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FIT : Fonds d'investissement territorial

FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques Protection contre les inondations

GVT : Glissement vieillesse technicité

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

K€ : Milliers d'euros

LFI : Loi de finances initiale

PLF : Projet de loi de finances

MDE : Maison de l'enfance

Md€ : Milliard d'euros

M€ : Million d'euros

OM : Ordures ménagères

OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de loi de finances

PLU : Plan local de l'urbanisme

PLUi-H : Plan local de l'urbanisme intercommunal - habitat

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

ROB : Rapport d'orientations budgétaires

SDIE : Schéma directeur immobilier énergétique

SPA : Service public administratif

SPIC : Service public industriel et commercial

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TF : Taxe foncière



TH : Taxe d'habitation

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

VL : Valeur locative

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZI : Zone industrielle



MERCI DE VOTRE ATTENTION

